



Mairie de Gironde-sur-Dropt

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MOUTIER.

Date de la convocation : 1^{er} juin 2026

Présents : Mme BRUNATO Brigitte, Mme CHIAPPA Graziella, Mme CLAVIERE-KISS Emilie, M. COMBE Antoine, M. DUSSEAUX Nicolas, M. LAROUÏ Hamid, Mme MONERON Sandra, Mme MONTERO Sandrine, M. MOUTIER Philippe, M. PETROLI Franck, Mme RIGAUD Marie-Pierre, M. ROSOLEN Arthur, Mme ROSOLEN Catherine, M. SANTANDER Quentin.

Procuration : Mme MONCHANY Sophie (Mme MONERON Sandra).

Présidence et ouverture de séance

Monsieur le maire vérifie que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il annonce la procuration de Mme MONCHANY Sophie à Mme MONERON Sandra.

Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal aux élections sénatoriales 2026

Monsieur le maire rappelle le décret de convocation pour l'élection des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales 2026.

Il précise que pour la commune seront élus, sans débat, trois délégués et trois suppléants au scrutin de liste paritaire sans panachage.

Il constitue le bureau électoral comme suit :

- Président : le maire,
- Secrétaire : Madame MONTERO Sandrine,
- Assesseurs les plus âgés : Madame CHIAPPA Graziella et Monsieur COMBE Antoine,
- Assesseurs les plus jeunes : Messieurs ROSOLEN Arthur et SANTANDER Quentin,

Puis, le Président invite les candidats à se manifester.

Monsieur COMBE Antoine se propose en tête de liste :

- Délégués : Monsieur COMBE Antoine, Madame ROSOLEN Catherine et Monsieur ROSOLEN Arthur,
- Suppléants : Madame CHIAPPA Graziella, Monsieur DUSSEAUX Nicolas et Madame MONTERO Sandrine.

Le Président constate une seule liste candidate et fait procéder au vote.



<i>Nombre de conseillers présents et représentés :</i>	<i>15</i>
<i>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :</i>	<i>2</i>
<i>Nombre de votants :</i>	<i>12</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :</i>	<i>0</i>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>12</i>
<i>Majorité absolue :</i>	<i>6</i>
<i>Nombre de suffrages obtenus par la liste menée par Monsieur COMBE Antoine :</i>	<i>12</i>

La liste menée par Monsieur COMBE Antoine ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Président proclame élus en qualité de :

- Délégués : Monsieur COMBE Antoine, Madame ROSOLEN Catherine et Monsieur ROSOLEN Arthur,
- Suppléants : Madame CHIAPPA Graziella, Monsieur DUSSEAUX Nicolas et Madame MONTERO Sandrine,

en vue des élections sénatoriales 2026.

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au « début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour : Madame MONTERO Sandrine.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, nomme Madame MONTERO Sandrine secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 a été transmis à chaque membre du Conseil par voie électronique.

Il invite l'assemblée à l'approuver.

Madame MONERON demande que son nom soit bien orthographié. Elle relève que le patronyme de Madame CLAVIERE-KISS est parfois noté CLAVIERE seulement, sans adjonction de son nom marital, et demande que cela soit uniformisé. Elle observe aussi que le vote des représentants du syndicat mixte Sud Gironde n'apparaît pas.

Monsieur le Maire tient compte de ses observations et propose de reporter l'approbation à la prochaine séance.

Modification du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle que le projet de modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été transmis aux membres du Conseil par voie électronique.



Madame MONERON et Monsieur SANTANDER font observer que la transmission a été tardive, ce qui ne leur a pas permis de l'examiner à temps pour la séance du jour. Ils demandent de proroger la délibération de ce point à la prochaine séance.

Monsieur le Maire accède à leur demande et propose de reporter ce point à la prochaine séance.

Création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été recruté un nouveau responsable du restaurant scolaire depuis janvier 2026. Cet agent est contractuel.

Afin de le pérenniser, il propose de créer un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026 au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil crée un emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026.

Implantation d'une antenne SFR

Monsieur le Maire rappelle que les réponses apportées par SFR aux questions du Conseil ont été communiquées aux membres du Conseil par voie électronique.

Il rappelle la genèse de ce projet, notamment son statut d'intérêt général qui lui confère des droits non opposables et le refus des ABF à la demande d'urbanisme pour l'installation au secteur du lavoir.

Lors de la dernière séance, le Conseil a convenu d'étudier deux autres possibilités de site d'installation :

- Cimetière,
- Derrière la voie ferrée (ancienne station d'épuration située en zone naturelle).

Ce dernier est la propriété des Ets Mau. Ayant été interrogée sur une probable acquisition de ladite parcelle par la commune, cette entreprise a proposé sa vente au prix de 50 000 €. Jugée trop onéreuse par le Conseil, cette hypothèse est écartée.

Monsieur SANTANDER s'interroge les modalités du bail avec ces opérateurs, telle que la charge d'un éventuel démantèlement de l'antenne en cas d'inutilisation à l'avenir. Il demande à ce que la convention lui soit communiquée.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une location du terrain pour un loyer annuel de 6 000 € sur 12 ans maximum. La convention sera transmise à l'ensemble des conseillers.

Monsieur SANTANDER étant compétent en matière de téléphonie, le Conseil décide de s'appuyer sur son regard averti pour la suite de ce dossier.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser SFR à déposer une demande d'urbanisme d'implantation sur la parcelle communale adjacente au cimetière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil autorise SFR à déposer une demande d'urbanisme d'implantation sur la parcelle communale AP 70.



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Monsieur le Maire informe qu'un courrier invitant les associations girondaises à déposer leur demande de subvention communale leur a été adressé en mars dernier.

Chaque demande est examinée :

- Bibe Girondais : un terrain communal est mis à disposition gratuitement pour agrandir la surface des terrains ;
- Bridge : la commune met à disposition de cette nouvelle association le Club-house gratuitement ;
- Club gymnastique Girondais : l'emploi d'un professeur est une lourde charge pour cette association ;
- Comité des fêtes : cette nouvelle association reprend les thés dansants et la fête de la Saint Clair ;
- Dauphins girondais : la commune a financé à l'école l'acquisition et l'installation de matériel pour la création d'un potager pédagogique (1 000 €), ainsi que de pochoirs de jeux de cour (1 333,60 €) ;
- Diocèse / paroisse Gironde sur Dropt : une demande de subvention pour l'acquisition d'une nouvelle sonorisation de l'église. Un devis réalisé avec l'IDDAC de 3 080 € a été transmis. Le Conseil propose de demander d'autres devis et la commune investira directement dans ce matériel. L'église de Gironde sur Dropt est le point central pour les jeunes du diocèse.
- Elan Girondais : une subvention exceptionnelle de 1 427,11 € pour l'installation de l'éclairage de la piste d'athlétisme réalisés directement par le club est attribuée.
- FCGR : il a été demandé 2 500 €. Le Conseil décide d'attendre l'assemblée générale du club et de se renseigner sur plusieurs points : montant la subvention donnée par La Réole, nombre de licenciés girondais. Le Conseil relève des problèmes de violences sur et autour du terrain et que les vestiaires ne sont jamais nettoyés par le club ;
- FNACA : par solidarité avec la commune, ne sollicite pas subvention 2026 ;
- Gardon Girondais : cette association propose des ateliers et animations aux élèves de l'école ;
- Tennis club : Le Conseil décide d'attendre l'assemblée générale du club.

Après échanges, il a été proposé au vote :

Associations	Montant de la subvention
ACCA ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	250,00
Amis des anciens	100,00
As de Carreau	200,00
BIBE GIRONDAIS PETANQUE	100,00
CLUB GYMNASIQUE GIRONDAIS	600,00
Comité des fêtes	2 000,00
DAUPHINS GIRONDAIS	1 500,00
ELAN GIRONDAIS ATHLETISME	3 027,11
GARDON GIRONDAIS ASSOCIATION DE PECHE	300,00
GYM DOUCE RETRAITE SPORTIVE	300,00
Jeunes Sapeurs-pompiers de La Réole	150,00
JUJUTSU	250,00
Passion du Chien Sportif	250,00
Total	9 027,11 €



Mme MONTERO, Mme CHIAPPA et M. PETROLI, faisant partie du bureau du Comité des Fêtes, s'abstiennent de voter.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, le conseil municipal accorde les subventions 2026 telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Demandes des élèves de l'école

Monsieur le Maire informe l'école a participé au challenge « ma petite planète » avec la contribution des enfants, des familles, des enseignants et de la mairie, plusieurs challenges ont été relevés par la mise en place d'actions qui rende le quotidien plus responsable. Trois classes ont terminé dans le top 10 (3^{ème}, 4^{ème} et 8^{ème}) sur 100 inscrits.

Madame CLAVIERE-KISS, conseillère municipale, a initié un sondage pour connaître les souhaits des adolescents de communes pour améliorer leur quotidien. Il est en ligne sur nos supports digitaux.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les doléances des élèves de l'école par courrier :

- Aire de jeu à côté de l'école,
- Maisons à insectes, espaces verts, entretien des rives du Dropt, préservation poissons, menus sains et bons avec des produits locaux,
- Maison à hérissons et oiseaux, mangeoires pour les oiseaux, jardin partagé, voie cyclable,
- Animaux sur terrain enherbé, cour : balançoire-toboggans, végétalisation de la cour de l'école, installation de cabanes, changer les boutons des radiateurs, volière.

Monsieur le Maire invite chacun à étudier ces demandes pour y répondre lors de la prochaine séance.

Convention URBASOLAR

Monsieur le Maire rappelle que la société URBA 538 a déposé une demande de permis de construire pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque comprenant la réalisation d'un poste de livraison et de transformation combiné, situé sur notre commune sur les terres de l'entreprise Bouyer-Leroux.

Ce projet étant soumis à étude d'impact, le code de l'environnement prévoit un principe de foncier compensatoire à hauteur de 1,5 fois la surface utilisée pour les panneaux photovoltaïques. Dans ce cadre, la commune propose ses parcelles situées le long du Sadirac, en zone naturelle. Les terrains seraient alors aménagés (randonnée, pique-nique, tables guides / découverte faune et flore...) et entretenus par URBA 538 / URBASOLAR.

Le Conseil demande à étudier les termes de la convention avant de délibérer. Elle sera transmise aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire reporte ce point à la prochaine séance.

Désignation des délégués communaux auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées auprès de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). En effet, la communauté de communes verse chaque année à la commune une « compensation » qui correspond aux produits de fiscalité professionnelle dont elle a été privée.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de désigner les représentants de la commune au sein de la CLECT.



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne son délégué pour siéger à la CLECT : Monsieur MOUTIER Philippe, ainsi que son suppléant : Monsieur DUSSEAUX Nicolas.

Désignation des délégués de la commune au sein de la Commission Locale de l'Energie placée auprès du SDEEG

Monsieur le Maire rappelle que le rappelle que lors de la dernière séance le Conseil a désigné ses représentants auprès du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG). Toutefois, il n'a pas précisé qu'il s'agit aussi de ses délégués au sein de la Commission Locale de l'Energie (CLE) placée auprès du SDEEG.

Le Maire invite le conseil municipal à désigner les représentants de la commune pour siéger à la CLE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne Monsieur Hamid LAROUÏ et Monsieur Quentin SANTANDER pour le représenter au sein du SDEEG et de la CLE du SDEEG.

Décision du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil que, dans le cadre de ses délégations, il a pris acte de s'opposer au transfert des pouvoirs de police « spéciale » du maire au président de la communauté de communes.

Informations diverses

• Fête de Saint Clair

Madame MONERON relève que dans l'article paru au journal Le Républicain, il est mentionné que la commune offre l'apéritif servi lors de la Maïade. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur, l'apéritif étant offert par les élus municipaux qui participeront à la Maïade. Le départ de ce défilé est fixé à 16h30 depuis l'école.

• Compostage

Comme annoncé lors de la dernière séance, Monsieur le maire confirme que deux sites sont en cours de renouvellement des composteurs.

- Résidence La Chandelière : l'enquête auprès des habitants a permis de faire une évaluation concrète et précise des besoins (dimensionnement du composteur, ateliers, sensibilisation...). Une réunion d'information par l'USTOM / Au Ras du Sol pour les résidents se tiendra le 23 juin à 18h à la salle de danse. L'inauguration du nouveau site et nouveau composteur est organisée le 1^{er} juillet 2026 à 18h.
- Ecole : le nouveau composteur sera installé le 30 juin pour mise en service à la rentrée de septembre.

Les matériels et formations sont prises en charge par l'USTOM.

• Eglise

L'architecte du patrimoine et un couvreur ont été sollicités pour engager des mesures de protection de la toiture à réaliser dès cette année, avant les travaux de restauration prévus en 2027. Le couvreur a réalisé un devis de 6 410.40 € pour nettoyage et remaniement des tuiles. Les travaux sont prévus cet été.



- **Travaux de voirie**

Madame CHIAPPA informe que la reprise de la voirie et la création de deux ralentisseurs au lotissement Les Vignes sont prévues en juillet.

- **Logement communal**

Monsieur le maire informe la maison située rue Pierre Gemin sera louée à partir de juillet.

- **3 Cèdres**

Monsieur le maire informe que des visites ont été réalisées mais, à ce jour, aucun projet de reprise n'est déposé.

- **Visite de Monsieur le Sous-préfet**

Monsieur le maire rapporte que cette visite, en présence des adjoints et conseillers délégués, est favorable à la commune. En effet, Monsieur le Sous-préfet a annoncé que l'Etat apportera son soutien financier à l'ensemble des dossiers déposés par la commune.

- **Fleurissement D1113**

Monsieur le maire informe que le fleurissement est en cours grâce aux dons reçus. Si nécessaire, le Conseil souhaite qu'ils soient préférablement complétés par des rosiers rouges.

Questions diverses

- Madame MONERON remarque que les travaux de reprise des chemins de La Cale, de l'Illet, le long du Dropt vers Casseuil et Dubroca, réalisés dernièrement aux frais de la commune, n'ont pas été abordés lors du vote du budget primitif.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 500 €. Ne s'agissant pas d'une opération d'investissement, cette dépense n'a pas été détaillée lors du vote du budget.

- **Prochain Conseil Municipal**

La date du prochain conseil municipal est fixée au 30 juin 2026 à 18h30.

Ordre du jour épuisé, Monsieur le maire clôture le Conseil à 20 h 45.

